



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## LETTRE OUVERTE

Le 20 mars 2013

à

Madame DESTAILLEUR  
Direction des ressources Humaines  
Caisse d'épargne Bretagne – Pays de Loire  
15, avenue de la Jeunesse

44700 ORVAULT

Madame,

Vous avez adressé le 25 février un courrier aux salariés de la Caisse d'épargne Bretagne – Pays de Loire qui ont fait le choix de domicilier leur salaire dans un établissement concurrent.

Nous ne contesterions pas une démarche qui aurait un objectif commercial et donc adressée par cette direction. Le fait que cette lettre soit signée par le directeur des ressources humaines lui donne un caractère autre.

La dernière phrase a retenu toute notre attention. En effet, elle sous-entend que le choix d'une domiciliation extérieure serait « un mauvais choix » et signe d'un « engagement insuffisant vis-à-vis de notre entreprise ».

Nous vous rappelons que tout salarié a une liberté reconnue par la loi de choisir son établissement financier pour la domiciliation de ses revenus.

L'examen par l'entreprise des comptes des salariés ouverts à la CE BPL, le fait d'être souvent moins bien traité que les clients (taux des prêts, contreparties exigées, services, remises de facturation...), des contraintes ou choix personnels ont conduit un certain nombre de collègues à effectivement choisir un autre établissement financier. Cela relève strictement de leur vie privée et ne peut faire l'objet d'une pression insidieuse mais néanmoins réelle de la part de l'entreprise.

En conséquence, la CFDT vous demande d'adresser un courrier aux salariés concernés les informant qu'ils sont libres de choisir leur établissement bancaire et que ce choix ne peut avoir de conséquence sur leur carrière professionnelle (avancement, rémunération, ...).

En absence de rectification de votre part, la CFDT en déduira que vous cautionnez les agissements de certains directeurs de groupe, qui « ayant la main » sur les dossiers financiers de leur équipe outrepassent leurs prérogatives. La CFDT prendra alors toutes les mesures qui s'imposent.

Dans cette attente,

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFDT,  
Claude CERQUEUS  
Déléguée syndicale centrale